Informations de base 2001/0279(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement Conservation des ressources de pêche : stock de cabillaud en mer d'Irlande CIEM VIIa, mesures 2002 Abrogation 2016/0074(COD) Modification 2013/0436(COD) Subject 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche Zone géographique Irlande

Acteurs principaux					
Parlement européen	Commission au fond	Rapp	Rapporteur(e) Date de nomination		
	PECH Pêche				
Conseil de l'Union	Formation du Conseil		Réunions	Dat	te
européenne	Affaires économiques et financières ECOFIN		2407	200)2-02-12
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire		
	Affaires maritimes et pêche				

Evénements clés		
Evénement	Référence	Résumé
Publication de la proposition législative	COM(2001)0699	Résumé
Annonce en plénière de la saisine de la commission		
Vote en commission		
Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
Fin de la procédure au Parlement		
Publication de l'acte final au Journal officiel		
	Publication de la proposition législative Annonce en plénière de la saisine de la commission Vote en commission Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement Fin de la procédure au Parlement	Publication de la proposition législative COM(2001)0699 Annonce en plénière de la saisine de la commission Vote en commission Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement Fin de la procédure au Parlement

Référence de la procédure	2001/0279(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Abrogation 2016/0074(COD) Modification 2013/0436(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/5/15523

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2001)0699 JO C 076 26.03.2002, p. 0255 E	28/11/2001	Résumé
	71		

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 2002/0254 JO L 041 13.02.2002, p. 0001-0003	Résumé

Conservation des ressources de pêche : stock de cabillaud en mer d'Irlande CIEM VIIa, mesures 2002

2001/0279(CNS) - 12/02/2002 - Acte final

OBJECTIF: poursuivre les mesures visant à reconstituer le stock de cabillaud en mer d'Irlande en 2002. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ: Règlement 254/2002/CE du Conseil instituant des mesures visant à reconstituer le stock de cabillaud en mer d'Irlande (division CIEM VII a) applicables en 2002. CONTENU: Le Conseil a adopté un règlement instituant des mesures visant à reconstituer le stock de cabillaud en mer d'Irlande applicables en 2002. Ce règlement a pour objet d'instaurer des mesures visant à protéger les cabillauds adultes pendant la saison de frai 2002. Pour y parvenir, la principale mesure à mettre en place consiste à fermer une zone avant l'ouverture de la campagne traditionnelle de pêche, le 14 février. Ce règlement comporte également des dispositions ayant pour but d'éviter les difficultés pratiques que les mesures techniques adoptées en vue de protéger les cabillauds avaient entraînées pour certaines pêcheries. Ce règlement a été proposé à la suite de l'avis scientifique rendu en 1999 par le Conseil international pour l'exploration de la mer, selon lequel les quantités de cabillaud adulte présentes cette année-là en mer d'Irlande en étaient à un niveau historiquement bas. ENTRÉE EN VIGUEUR: 13/02/2002. Le règlement s'applique à compter du 14 février 2002.

Conservation des ressources de pêche : stock de cabillaud en mer d'Irlande CIEM VIIa, mesures 2002

2001/0279(CNS) - 05/02/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a approuvé telle quelle la proposition de règlement instituant des mesures visant à reconstituer le stock de cabillaud en mer d'Irlande (procédure sans rapport).

Conservation des ressources de pêche : stock de cabillaud en mer d'Irlande CIEM VIIa, mesures 2002

2001/0279(CNS) - 28/11/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF: poursuivre les mesures visant à reconstituer le stock de cabillaud en mer d'Irlande en 2002. CONTENU: Des avis scientifiques émis par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) en novembre 1999 indiquent que la quantité de cabillauds adultes actuellement présents en mer d'Irlande a atteint un niveau historiquement bas. Des avis ultérieurs indiquent que cette quantité a continué à diminuer en 2000 et en 2001 et risque de rester faible en 2002. Il y a donc lieu de craindre que ce stock ne puisse pas se reconstituer facilement par simple reproduction. Des mesures ont déjà été prises en vue de protéger les cabillauds adultes pendant les saisons du frai 2000 et 2001, afin de leur permettre de produire autant d'oeufs que possible dans l'espoir que les jeunes cabillauds soient abondants cette année. Il y a lieu de mettre en place des conditions similaires pour la saison du frai 2002, dans l'attente de l'examen par le Conseil des propositions visant à mettre en oeuvre un programme de reconstitution pluriannuel pour les stocks de cabillaud et de merlu destiné à remplacer ces mesures. Comme les décisions du Conseil relatives au programme de reconstitution ne seront probablement pas prises avant la mi-2002, il convient de renouveler les mesures en vigueur pour une année supplémentaire. C'est l'objet de la présente proposition.